



Signataire : Stéphane Florey

Date de dépôt : 12 octobre 2023

Question écrite urgente

Pourquoi confier l'éducation sexuelle de nos enfants à des théoriciens du genre wokistes ?

Depuis plusieurs semaines, les interpellations de parents liées aux cours d'éducation sexuelle à l'école primaire se multiplient. Au cours d'interventions plus militantes qu'instructives, les « formateurs » ne manquent pas de propager auprès des jeunes élèves leur idéologie empreinte de la théorie du genre. Des cours d'éducation sexuelle pour les 7 et 8 ans inquiètent des parents, car les intervenants en santé ont demandé aux enfants s'ils étaient bien dans leur corps féminin ou masculin et s'ils se sentaient attirés par des filles ou des garçons, le tout ponctué de remarques telles que « ce n'est pas parce que tu as un zizi que tu es un garçon ! ».

La brochure « Mon sexe et moi » distribuée massivement aux 11-12 ans illustre parfaitement les dérives de la théorie du genre. Dès les premières pages, on peut lire : « Qui que tu sois, peu importe ton genre, ton sexe ou ton orientation affective ou sexuelle, dans cette brochure on te propose de découvrir tes organes génitaux (...) »¹. « Le sexe, ce n'est pas le genre ! (...) » En réalité, le sexe (comment est fait ton corps) et l'identité de genre (comment tu te sens dans ton corps) sont deux choses distinctes. Et dans la vie, nos corps et nos identités ne se limitent pas aux deux seules catégories féminin/masculin, ils sont beaucoup plus diversifiés que ça ! »². « Si tu te reconnais dans le genre que l'on t'a assigné à la naissance, on dit que tu es une personne cisgenre. Si tu ne te reconnais pas dans le genre qu'on t'a assigné à la naissance, on dit alors que tu es une personne transgenre »³. La

¹ « Mon sexe et moi », p. 4.

² *Id.*, p. 6.

³ *Id.*, p. 9.

brochure distille enfin le conseil ultime : « Certaines personnes trans*, mais pas toutes, choisissent de faire une transition médicale, en prenant des hormones, en ayant recours à des chirurgies, ou les deux, afin de modifier l'apparence de leur corps et/ou de leurs organes génitaux pour qu'ils correspondent mieux à leur identité. Tu as le droit d'être informé-e sur les options qui existent et de prendre des décisions qui concernent ton corps et ta santé »⁴.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *De quelles formations disposent les intervenants qui donnent ces cours aux enfants ?*
- 2) *L'Etat répond-il des thèses développées et propagées par ces animateurs, et particulièrement de la théorie du genre ?*
- 3) *Ces « cours » sont-ils donnés en huis clos aux enfants ? Les parents peuvent-ils y assister ?*
- 4) *Comment ces cours sont-ils encadrés par le DIP ?*
- 5) *Tient-on compte du trouble qui pourrait être causé à l'élève ? Sinon, quelles sont les limites pour de tels cours ?*
- 6) *Si des propos pouvant rendre les enfants anxieux devaient être tenus, de quels moyens disposent les services pour s'assurer de leur véracité ?*
- 7) *Quelles sont les dispositions prévues si un cas avéré de propos inadéquats était connu ?*
- 8) *Si un enfant devait être victime d'un trouble psychologique attesté après un tel cours, quelle serait la responsabilité de l'intervenant, respectivement de l'Etat ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

⁴ *Id.*, p. 27.